Número de Révision: 008.0

Date de sortie: 05/02/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article: **LOCTITE EA 9460 B HARDENER known as Hysol 9460 HARD**

Numéro IDH: 702150

Type de produit/utilisation recommandée: Durcisseur époxyde

numéro d'item 83129_AB9281

Restriction d'utilisation: Non identifié

Région: Canada

Raison sociale:
Henkel Canada Corporation
Meadowpine Boulevard 2515
Mississauga, Ontario L5N 6C3

Votre contact:
Téléphone: +1 (905) 814-6511
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER: H314 - PROVOQUE DE GRAVES BRULURES DE LA PEAU ET DE GRAVES LESIONS DES YEUX.
H317 - PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE.
H341 - SUSCEPTIBLE D´INDUIRE DES ANOMALIES GENETIQUES.
H361 - SUSCEPTIBLE DE NUIRE A LA FERTILITE OU AU FŒTUS.
H372 - RISQUE AVERE D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
CORROSION CUTANEE	1
LESIONS OCULAIRES GRAVES	1
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
MUTAGENICITE DES CELLULES GERMINALES	2
TOXICITE POUR LA REPRODUCTION	2
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES	1
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES	2

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:	P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d´avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P260 - Ne pas respirer les poussières. P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
Intervention:	P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P304+P340+P310 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Consulter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage:	P405 - Garder sous clef.
Élimination:	P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Quartz (SiO2) particules respirables (RCS) >=10%	14808-60-7	30 - 60
alcool benzylique	100-51-6	5 - 10
3- Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2	5 - 10
N,N'-bis(3-aminopropyl)piperazine	7209-38-3	5 - 10
Phenol	108-95-2	1 - 5
N-aminoéthylpipérazine	140-31-8	1 - 5
Silice amorphe, fumee, sans cristaux	112945-52-5	1 - 5
Epichlorohydrin-4,4'-isopropylidene diphenol resin	25068-38-6	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituent un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Measures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Amener au grand air. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.
Contact avec la peau:	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Appeler un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation. Bien nettoyer les chaussures avant de les réutiliser.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
Ingestion:	NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée. Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Vapeurs irritantes.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Ne pas laisser le prodxuit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Assurer une aération et une ventilation suffisantes. Porter un équipement de protection personnelleapproprié. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Racler le matériau renversé et placer dans un récipient fermé pour mise au rebut.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Assurer une ventilation adéquate. Garder le récipient fermé.

Stockage: Conserver dans le récipient original jusqu'au moment de l'utilisation. Garder le contenant hermétiquement fermé et dans un lieu frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles. Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit,veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fichetechnique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Quartz (SiO2) particules respirables (RCS) >=10%	0.025 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	0.05 mg/m3 TWA (Poussière alvéolaire) (Poussière alvéolaire) 0.025 mg/m3 OSHA_ACT (Poussière alvéolaire) 0.05 mg/m3 PEL Poussière alvéolaire 2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m3 TWA Respirable.	Rien	Rien
alcool benzylique	Rien	Rien	10 ppm (44.20 mg/m3) TWA	Rien
Silice amorphe, fumee, sans cristaux	3 mg/m3 TWA particules alvéolaires 10 mg/m3 TWA particules inhalables	20 MPPCF TWA 0.8 mg/m3 TWA 50 MPPCF TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
Phenol	5 ppm TWA (PEAU)	5 ppm (19 mg/m3) PEL (PEAU)	Rien	Rien
Substances dangereuses	**ACGIH TLV**	**OSHA PEL**	**AIHA WEEL**	**Autre**
Quartz (SiO2) particules respirables (RCS) >=10%	0.025 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	0.05 mg/m3 TWA (Poussière alvéolaire) (Poussière alvéolaire) 0.025 mg/m3 OSHA_ACT (Poussière alvéolaire) 0.05 mg/m3 PEL Poussière alvéolaire 2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m3 TWA Respirable.	Rien	Rien
alcool benzylique	Rien	Rien	10 ppm (44.20 mg/m3) TWA	Rien
Silice amorphe, fumee, sans cristaux	3 mg/m3 TWA particules alvéolaires 10 mg/m3 TWA particules inhalables	20 MPPCF TWA 0.8 mg/m3 TWA 50 MPPCF TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
Phenol	5 ppm TWA (PEAU)	5 ppm (19 mg/m3) PEL (PEAU)	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:	Utiliser une ventilation locale si la ventilation générale est insuffisante pour maintenir la concentration des vapeurs sous les limites établies d'exposition.
Protection respiratoire:	Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser les limites d'exposition établies.
Protection des yeux:	Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit.
Protection de la peau:	Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Pâte
Couleur:	Foncé, Bleu, Noir
Odeur:	Légère, Ammoniacale
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non applicable
Pression de vapeur:	Non disponible
Point / zone d'ébullition:	> 149 °C (> 300.2 °F)
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Densité/Densité relative::	1.31
Densité de vapeur relative:	Non disponible
Point d'éclair:	> 93 °C (> 199.4 °F) ; Estimé
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité:	Insoluble Eau
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	< 1 %; < 10 g/l (valeur pour la résine et le durcisseur ensemble)
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Néant dans des conditions normales de traitement.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Vapeurs irritantes.
Produits incompatibles:	Acides puissants. Des oxydants forts.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Chaleur excessive. Stockez loin des materiaux incompatibles. Éviter de mélanger la résine (Partie A) et l'agent de durcissement (Partie B), à moins que l'utilisation ne soit immédiate. Si ces précautions n'étaient pas respectées, il pourrait se produire un dégagement de chaleur dû à une accumulation excessive de chaleur.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: L'abrasion de la matière durcie, par ponçage ou meulage par exemple, peut dégager des particules respirables de quartz de silice, un risque de cancer par inhalation. L'utilisation normale du produit ne cause pas un tel dégagement. Les buées, les vapeurs ou le liquide peut causer une rritation grave ou des brûlures.

Contact avec la peau: Peut causer une réaction alergique de la peau. Cause des brûlures à la peau.

Contact avec les yeux: Provoque des lésions oculaires graves.

Ingestion: Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

Substances dangereuses	**LC50s et LD50s**
Quartz (SiO2) particules respirables (RCS) >=10%	Rien
alcool benzylique	Oral LD50 (Souris) = 1,580 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 1,230 - 3,100 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 1,940 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 3,100 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 2,000 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 8.8 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4,178 mg/l
3- Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.01 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.01 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 1.07 - 5.01 mg/l
N,N'-bis(3-aminopropyl)piperazine	Rien
Phenol	Oral LD50 (Souris) = 270 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 317 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 530 mg/kg Dermal LD50 (Rat) = 669 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 850 mg/kg
N-aminoéthylpipérazine	Rien
Silice amorphe, fumee, sans cristaux	Rien
Epichlorohydrin-4,4'-isopropylidene diphenol resin	Rien

Substances dangereuses	**Effets immédiats sur la santé**	**Effets retardés sur la santé**	**Effets chroniques sur la santé**
Quartz (SiO2) particules respirables (RCS) >=10%			
alcool benzylique	Corrosif Irritant	Allergène	Système nerveux central
3- Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	Irritant Corrosif	Allergène	Poumon
N,N'-bis(3-aminopropyl)piperazine			
Phenol	Corrosif Irritant		Sang Cardiaque Développemental Yeux Reins Foie Mutagène Système nerveux Peau Vasculaire
N-aminoéthylpipérazine	Irritant Corrosif	Allergène	
Silice amorphe, fumee, sans cristaux			
Epichlorohydrin-4,4'-isopropylidene diphenol resin	Irritant	Allergène	

Substances dangereuses	**NTP cancérigène**	**IARC cancérigène**	**OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)**
Quartz (SiO2) particules respirables	Connu pour être cancérigène	Groupe 1	Oui

(RCS) >=10%	pour l'homme.		
alcool benzylique	Non	Non	Non
3- Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	Non	Non	Non
N,N'-bis(3-aminopropyl)piperazine	Non	Non	Non
Phenol	Non	Non	Non
N-aminoéthylpipérazine	Non	Non	Non
Silice amorphe, fumee, sans cristaux	Non	Non	Non
Epichlorohydrin-4,4'-isopropylidene diphenol resin	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: AMINES SOLIDES, CORROSIVES, N.S.A. (Isophoronediamine, Bis(aminopropyl)piperazine)
Division: 8
Numéro d'identification: UN 3259
Groupe d'emballage: III

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Amines, solid, corrosive, n.o.s. (Isophoronediamine, Bis(aminopropyl)piperazine)
Division: 8
Numéro d'identification: UN 3259
Groupe d'emballage: III

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (Isophoronediamine, Bis(aminopropyl)piperazine)
Division: 8
Numéro d'identification: UN 3259
Groupe d'emballage: III

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précedante version dans les paragraphes: 2,3,8,11,15

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 05/02/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.

Número de Révision: 005.2

Date de sortie: 05/02/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article: **LOCTITE EA 9460 A RESIN known as Hysol 9460 RESIN**

Numéro IDH: 702149

Type de produit/utilisation recommandée: Colle époxyde

numéro d'item 83129_AA9281

Restriction d'utilisation: Non identifié

Région: Canada

Raison sociale:
Henkel Canada Corporation
Meadowpine Boulevard 2515
Mississauga, Ontario L5N 6C3

Votre contact:
Téléphone: +1 (905) 814-6511
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER:

H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE.
H317 - PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE.
H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.
H372 - RISQUE AVERE D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES	1

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:

P260 - Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation.
P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.

	P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.
Intervention:	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P314 - Consulter un médecin en cas de malaise. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage:	Non prescrit
Élimination:	P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Epichlorohydrin-4,4'-isopropylidene diphenol resin	25068-38-6	60 - 80
Quartz (SiO2) particules respirables (RCS) >=10%	14808-60-7	10 - 30
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	14228-73-0	5 - 10
Siloxanes and Silicones, di-Me, reaction products with silica	67762-90-7	5 - 10
Titanium dioxide < 1% particles with diameter ≤ 10 µm	13463-67-7	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituent un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Measures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation: Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Appeler un médecin.

Contact avec la peau: Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation. Bien nettoyer les chaussures avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.

Ingestion:	NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée. Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone. Acides. Aldéhydes. Vapeurs irritantes.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Ne pas laisser le prodxuit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Assurer une aération et une ventilation suffisantes. Porter un équipement de protection personnelleapproprié. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Racler le matériau renversé et placer dans un récipient fermé pour mise au rebut.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:	Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Assurer une ventilation adéquate. Garder le récipient fermé.
Stockage:	Garder le contenant hermétiquement fermé et dans un lieu frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles. Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Conserver dans le récipient original jusqu'au moment de l'utilisation.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit,veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fichetechnique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Quartz (SiO2) particules respirables (RCS) >=10%	0.025 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	0.05 mg/m3 TWA (Poussière alvéolaire) (Poussière alvéolaire) 0.025 mg/m3 OSHA_ACT (Poussière alvéolaire) 0.05 mg/m3 PEL Poussière alvéolaire 2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m3 TWA Respirable.	Rien	Rien
Siloxanes and Silicones, di-Me, reaction products with silica	10 mg/m3 TWA Poussière inhalable 3 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	15 mg/m3 TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
Titanium dioxide < 1% particles with diameter ≤ 10 µm	0.2 mg/m3 TWA Particules nanométriques respirables 2.5 mg/m3 TWA Particules fines respirables	15 mg/m3 PEL poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 50 MPPCF TWA poussière totales 15 mg/m3 TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: Utiliser une ventilation locale si la ventilation générale est insuffisante pour maintenir la concentration des vapeurs sous les limites établies d'exposition.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser les limites d'exposition établies.

Protection des yeux: Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit.

Protection de la peau: Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique: Liquide, Pâte
Couleur: Blanc
Odeur: Doux
Seuil de détection d'odeur: Non disponible
Valeur pH: Non applicable
Pression de vapeur: Négligeable
Point / zone d'ébullition: Non disponible
Point/domaine de fusion: Non disponible
Densité/Densité relative:: > 1
Densité de vapeur relative: Non disponible
Point d'éclair: > 149 °C (> 300.2 °F) Tagliabue en vase ouvert> 149 °C (> 300.2 °F)
Inflammable/Limites inférieures d'explosion: Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion: Non disponible
Température d'auto-inflammation: Non disponible
Inflammabilité: Non applicable
Taux d'évaporation: Non disponible

Solubilité:	Insoluble Eau
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	< 1 %; < 10 g/l (valeur pour la résine et le durcisseur ensemble)
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Néant dans des conditions normales de traitement.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Acides. Aldéhydes. Vapeurs irritantes.
Produits incompatibles:	Acides puissants. Des bases fortes. Des oxydants forts. Amines. Eau.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles. Protéger contre la lumière solaire. Éviter de mélanger la résine (Partie A) et l'agent de durcissement (Partie B), à moins que l'utilisation ne soit immédiate. Si ces précautions n'étaient pas respectées, il pourrait se produire un dégagement de chaleur dû à une accumulation excessive de chaleur.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: L'abrasion de la matière durcie, par ponçage ou meulage par exemple, peut dégager des particules respirables de quartz de silice, un risque de cancer par inhalation. L'utilisation normale du produit ne cause pas un tel dégagement. Peut entraîner une irritation du nez et de la gorge.

Contact avec la peau: Peut causer une réaction alergique de la peau. Entraîne une irritation de la peau.

Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion: Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Epichlorohydrin-4,4'-isopropylidene diphenol resin	Rien
Quartz (SiO2) particules respirables (RCS) >=10%	Rien
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	Rien
Siloxanes and Silicones, di-Me, reaction products with silica	Rien
Titanium dioxide < 1% particles with diameter ≤ 10 µm	Rien

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Epichlorohydrin-4,4'-isopropylidene diphenol resin	Irritant	Allergène	
Quartz (SiO2) particules respirables (RCS) >=10%			
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	Irritant	Allergène	Sang Moelle osseuse Système immunitaire Reproductif
Siloxanes and Silicones, di-Me, reaction products with silica			
Titanium dioxide < 1% particles with diameter ≤ 10 µm			

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Epichlorohydrin-4,4'-isopropylidene diphenol resin	Non	Non	Non
Quartz (SiO2) particules respirables (RCS) >=10%	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 1	Oui
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	Non	Non	Non
Siloxanes and Silicones, di-Me, reaction products with silica	Non	Non	Non
Titanium dioxide < 1% particles with diameter ≤ 10 µm	Non	Groupe 2B	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)
Nom d'embarquement correct: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Bisphenol-A Epichlorhydrin resin)
Division: 9
Numéro d'identification: UN 3082
Groupe d'emballage: III

Transport maritime (IMO/IMDG)
Nom d'embarquement correct: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Bisphenol-A Epichlorhydrin resin)
Division: 9
Numéro d'identification: UN 3082
Groupe d'emballage: III
Pulluant marin: Bisphenol-A Epichlorhydrin resin

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précedante version dans les paragraphes: 9

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 05/02/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.